

LE RÔLE DES SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL PENDANT LA PÉRIODE DE COVID 19

Dr Philippe BOSSI

La covid 19 rappels

- Létalité importante
- Virus avec porteurs sains
- virus avec actions sur les organes et biologiques mal connus
- Pouvoir de multiplication
- Pouvoir de contamination

Pendant la période de confinement

Ce que dit l'instruction ministérielle du 17/03/2020

Tous les salariés pouvant assurer leurs fonctions en travaillant à domicile

Doivent être affectés chez eux. En revanche doivent être présents

Les salariés dont la nature des fonctions et la présence est absolument indispensable à la continuité de l'activité des services de santé au travail,

Activité resserrée sur certaines catégories de salariés et certaines missions

Toutes les visites peuvent, en principe, être reportées sauf si le médecin du travail estime qu'elles sont indispensables.

Les visites (hors périodiques) concernant les salariés exerçant une activité nécessaire à la continuité de la vie de la Nation doivent être maintenues.

L'action en milieu de travail

La priorité pour les SST doit être de **relayer activement les messages de prévention** diffusés par les autorités sanitaires et d'assurer une **permanence téléphonique suffisante** pour conseiller les employeurs et les salariés.

Les actions en milieu de travail doivent être reportées à une date ultérieure. Seules les situations d'urgence et justifiées peuvent conduire le médecin du travail à décider d'une intervention en milieu de travail (enquête d'accident du travail grave ou mortel, décision dans le cadre d'une procédure d'inaptitude ne pouvant être différée).

Comment le service de santé au travail s'est organisé

Une permanence physique : direction, service comptable, une secrétaire à l'accueil, un médecin de permanence
Autres salariés en télétravail avec ponts informatiques créés pour pouvoir travailler à domicile

Le rôle de chacun

Direction et services administratifs et comptable : rôle de gestion, communication, transmission des informations au fur à mesure de l'évolution, gestion financière

Equipe médicale : suivi des salariés qui continuent leur activité, avis donnés sur personnes en situation de vulnérabilité, avis donné sur des plans de continuité d'activité

Le rôle de chacun

Equipe pluridisciplinaire : aide à la réalisation du plan de continuité,
Aide à la réalisation des newsletter, étude de poste
et fiche d'entreprise pour cas d'inaptitude à poser en urgence

Assistante sociale et psychologue du travail

A partir du 11/05/2020 : le déconfinement

L'évolution au niveau de l'organisation des services de santé au travail : plus de salariés en présentiel, augmentation des demandes

Les mêmes actions en qualitatif mais augmentation des visites et des interventions des équipes pluridisciplinaires

Focus sur la réglementation concernant les visites jusqu'au 31/08/2020

Décret du 08/04/2020

Possibilité de reporter les visites jusqu'au 31/12/2020

pour :

- Visite d'information et de prévention initiale
- Visite d'information et de prévention périodique
- Examen médical d'aptitude périodique
- Visite intermédiaire

Sauf pour

- Vip initiale : travailleurs handicapés, travailleurs < 18 ans, invalidité, femmes enceintes, Travailleurs de nuit, travailleurs exposés à CEM
- Ema initial et renouvellement d'aptitude Rx catégorie A

Visite de reprise report possible dans la limite de 3 mois pour les VIP et de 1 mois pour les SIR sauf pour :

- les travailleurs handicapés
- Les travailleurs âgés de moins de 18 ans
- Femmes enceinte, allaitantes, venant d'accoucher,
- Invalidité
- Travailleurs de nuit

Si le médecin du travail le juge utile, les visites sont organisées

En pratique au niveau des visites que s'est il passé

pour les médecins : des visites à la demande, préreprise et reprise +++ en téléconsultation ou en présentiel souvent en rapport avec la problématique covid, rattrapage des visites en attente

Pour les IDEST augmentation de l'activité de visite en présentiel ou en téléconsultation avec la spécificité de la problématique COVID avec rattrapage des visites en attente

Pour l'équipe pluridisciplinaire augmentation de l'activité avec rattrapage des actions en attente

ACTUELLEMENT

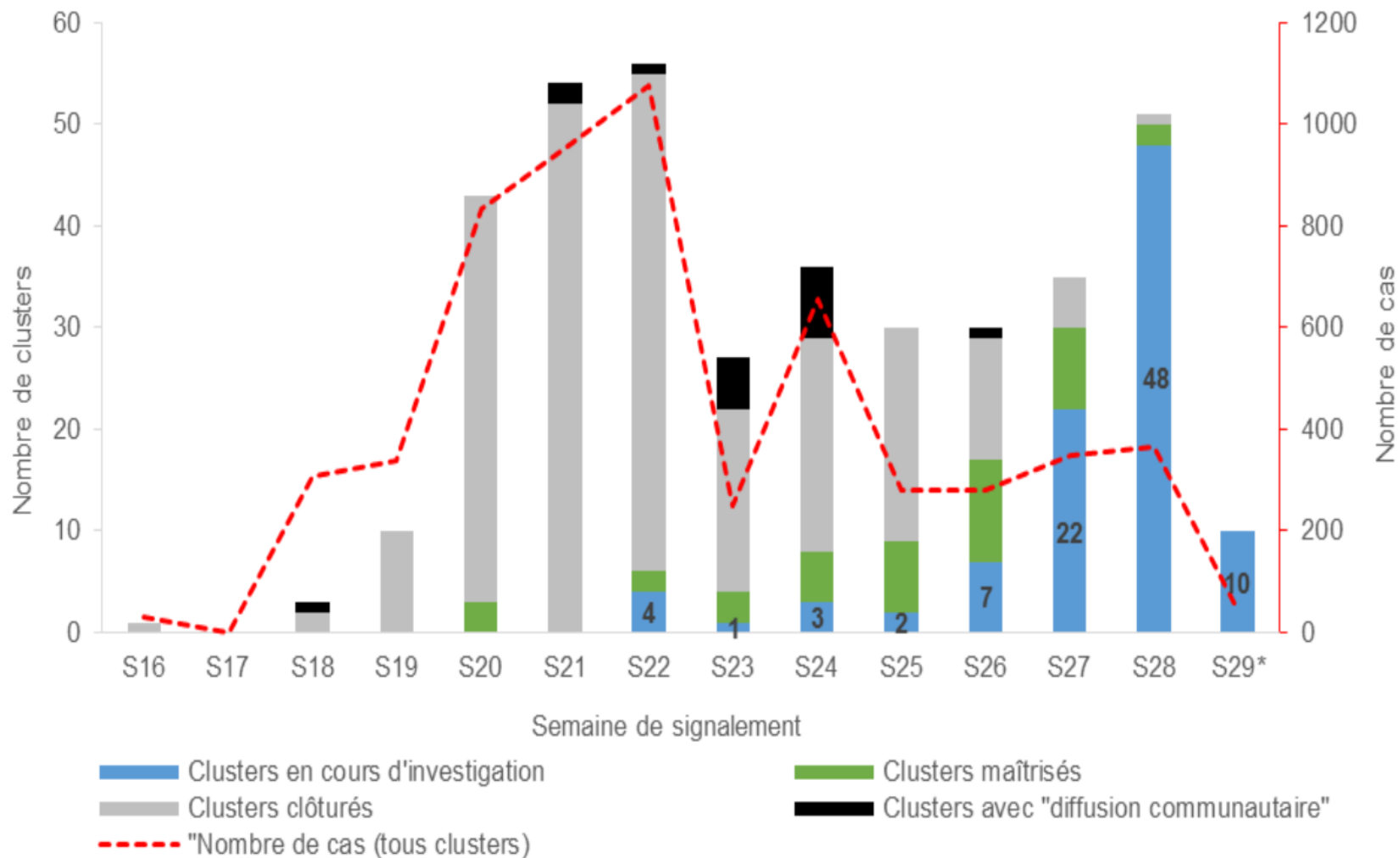
0,5% DE TESTS
POSITIFS EN MOYENNE (*)
en ce moment en Occitanie.
Près de 25 000 tests sont réalisés
en moyenne chaque semaine
dans la région actuellement.

(*) Source : Santé Publique France

+12 CAS **POSITIFS**
EN MOYENNE PAR JOUR (**)
signalés aux équipes de
l'Assurance Maladie depuis
vendredi dernier en Occitanie.
Au total, 83 cas depuis le 10/07.

(**) Source : Assurance Maladie

Figure 5. Distribution du nombre de clusters selon leur statut (hors Ehpad et milieu familial restreint) et du nombre de cas (tous clusters) par semaine de signalement inclus entre le 9 mai et le 15 juillet 2020 (N=386), au 15 juillet 2020 (Source : MONIC)



Signalement à visée d'alerte des clusters (ou foyers de transmission)

Tableau 2. Répartition des clusters (hors Ehpad et milieu familial restreint) par type de collectivités, inclus entre le 9 mai et le 15 juillet 2020 (N=386) (Source : MONIC au 16 juillet)

Type de collectivités	Ensemble des clusters		Clusters en cours d'investigation	
	N=386	%	N=97	%
Etablissements de santé	82	21	10	10
Entreprises privées et publiques (hors ES)	72	19	24	25
Etablissements sociaux d'hébergement et d'insertion	52	13	9	9
Milieu familial élargi (concerne plusieurs foyers familiaux)	50	13	15	15
Milieu scolaire et universitaire	21	5	6	6
EMS de personnes handicapées	20	5	6	6
Communautés vulnérables (gens du voyage, migrants en situation précaire, etc.)	16	4	3	3
Unité géographique de petite taille (suggérant exposition commune)	16	4	12	12
Evènement public ou privé : rassemblements temporaires de personnes	12	3	2	2
Etablissement pénitentiaires	5	1	0	-
Crèches	5	1	1	1
Transport (avion, bateau, train)	4	1	0	-
Structure de l'aide sociale à l'enfance	2	1	0	-
Structures de soins résidentiels des personnes sans domicile fixe	0	-	0	-
Autre	29	8	9	9

PROCEDURE DE PRISE EN CHARGE D'UNE PERSONNE SYMPTOMATIQUE ET DES CONTACTS RAPPROCHES

- isoler le salarié
- protéger et éviter les contacts avec les collègues
- identifier la gravité

[Protocole COVID-19 Cas salariés covid-19 cmist newsletter.pdf](#)

PROCEDURE DE PRISE EN CHARGE D'UNE PERSONNE SYMPTOMATIQUE ET DES CONTACTS RAPPROCHES

- Identifier la gravité :
 - CAS SANS GRAVITE :toux, fièvre, sans signes respiratoires visible, perte du gout et/ou de l'odorat
 - CAS GRAVE : difficultés respiratoires, a du mal à terminer ces phrases sans pauses, difficulté orale, somnolence, personne bleue confusion, perte de connaissance

Rôle spécifique joué par le médecin du travail au niveau des entreprises

Rôle de conseil et participation active lors de la survenue d'un cas COVID 19 + dans l'entreprise :

Alerte par l'entreprise

Participation active au contact tracing (traçage des contacts)

Elaboration de la liste des contacts rapprochés avec un responsable ou personne référent

Isolement du cas et des contacts

Prescription tests, prise de contact avec CPAM, remplissage fichier COVID

Prise de contact avec ARS

Suivi du résultat des tests,

Visite de reprise des sujets COVID 19 +

Focus sur le contact tracing

1 DEFINITION DES CAS ET DES CONTACTS

Les cas : cas confirmé, cas probable, cas possible en l'absence de mesures barrière

Les contacts à risque : ayant partagé le même lieu de vie qu'un cas Confirmé ou probable, contact étroit à moins d'un mètre, Contact espace confiné 15 mn, ou en face à face avec un cas Qui a eu plusieurs épisodes d'éternuement

Contacts à risque négligeable

2. SIGNES EVOCATEURS COVID

- Population générale : fatigue, douleurs musculaires, fièvre, toux, Perte de gout, perte d'odorat
Les signes plus graves : difficulté à parler, à avaler, extrémités froides, lèvres et extrémités bleues, somnolence, confusion

3. STRATEGIE DE CONTACT TRACING

- Isoler et tester les personnes avec des signes évocateurs de covid et les contacts

ORGANISATION DU DISPOSITIF DE CONTACT TRACING

- Niveau 1 : médecine de ville, établissements de santé, Professionnels de santé
- Niveau 2 : plateformes territoriales de l'assurance maladie (identification des contacts à risque)
- Niveau 3 : ARS (cluster, situations complexes, campagnes De dépistage ciblée)

Systemes d'information présents :

- SI-DEP (résultats d'analyse)
- Contact Covid

PROTOCOLE NATIONAL DE DECONFINEMENT

[Protocole national de deconfinement en entreprise - COVID19 - 24-06-20.pdf](#)

Participation active de toute le monde

Distanciation physique et flux de personnes

Jauge de présents dans un même espace

Si pas distanciation physique = masque chirurgical

Par exemple même véhicule

Aération des espaces de travail

- Les campagnes de dépistage
- Contrôle de température
- Vigilance par rapport aux sujets symptomatique

Les difficultés des actions réalisées

Problème du télétravail et de la téléconsultation

Les données évoluent très vite

Pour cette crise sanitaire le service de santé au travail ne peut mener son action de façon satisfaisante, que s'il y a adhésion